

« Fiche pénibilité du coiffeur »



Pénibilité et prévention du coiffeur

○ AGENTS CHIMIQUES DANGEREUX (ACD) :

La majorité des produits cosmétiques ne rentre pas dans le cadre de la réglementation habituelle des produits chimiques utilisés sur les lieux de travail (pas de pictogramme de risque pas de fiche de données de sécurité). Cependant un certain nombre de produits de coiffure sont irritants pour la peau et les poumons, allergisants, voire cancérogènes ou dangereux pour la grossesse : *les produits de coloration peuvent contenir du α -NAPHTOL qui est un irritant oculaire et respiratoire*

Préventions :

- **Acheter les produits les moins dangereux**
- **Assurer une bonne ventilation des locaux**
- **Utiliser des protections individuelles (gants, masque...)**
- **Se laver et hydrater régulièrement ses mains**

○ POSTURES PENIBLES :

Les postures pénibles définies comme positions forcées des articulations sont principalement, en coiffure celles qui comportent des angles extrêmes pour les articulations : *bras au dessus de la ligne des épaules*

Préventions :

- **Disposer d'un siège approprié au poste de travail**
- **Adapter son matériel : renouvellement régulier avec des tabourets réglables avec des dossiers**
- **Optimiser l'espace de travail (10m² par coiffeur idéal)**
- **Varier les tâches et les gestes**

Vous pouvez bénéficier d'une aide financière auprès de la

[CRAMIF](#)